



## Commune de Rochefort

### Rapport du Conseil communal au Conseil général

en réponse à la motion des Vert-e-s de Rochefort  
intitulée « Protégeons nos sources »

---

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

#### **1. Introduction**

En date du 11 décembre 2020, le législatif rochefortois acceptait une motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Protégeons nos sources ». Celle-ci fit l'objet d'un amendement du PLR (finalement retiré) et d'un amendement des Vert-e-s. Pour mémoire, le Conseil communal vous remet en annexes ladite motion, l'amendement du PLR de Rochefort et l'extrait du procès-verbal de cette séance.

Conformément à l'article 32 alinéa 4 du Règlement général de Commune, l'exécutif y répond ci-après, ce il est vrai avec un certain retard qui s'explique au regard du travail considérable qui a été engagé afin d'y apporter une réponse circonstanciée.

Vous constaterez que la presque totalité du travail a été accompli par la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE) dont les membres ont déployé des efforts importants pour livrer un rapport complet et proposer des mesures concrètes visant à préserver certaines sources situées sur notre territoire.

Le Conseil communal remercie chaleureusement les membres de cette commission pour le remarquable travail réalisé.

#### **2. Rapport de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)**

L'exécutif n'entend pas synthétiser ci-après les différents éléments du dossier établi par la CEE mais plutôt vous fournir l'intégralité de celui-ci.

Au vu du volume du rapport produit, dans un souci d'économie de papier et de rationalisation, le Conseil communal a opté pour une diffusion en deux volets.

Ainsi, vous trouverez sous forme papier, joints au présent rapport, les documents suivants :

- Motion (amendée) acceptée ;
- Extrait du procès-verbal du 11 décembre 2020 ;
- Rapport final de la CEE au Conseil communal ;
- Inventaires des sources (état 2022, inventaire du Service de l'énergie et de l'environnement et extrait du casier sanitaire, relevés de 1956) ;
- Plans de localisation des sources ;
- Mesures de protection préconisées par la CEE.

Le solde des documents, notamment les photographies et les fiches de détails de chaque source, est accessible sous le lien suivant : <https://sien.sharefile.com/d-sac6c3d0390974ded9d364bdb45159a67>.

Celui-ci peut être transmis, sur demande, par voie électronique. Dans le même ordre d'idée, le dossier papier peut également être consulté au Bureau communal (sur rendez-vous).

### **3. Mise en œuvre des mesures préconisées**

Convaincu de la pertinence des préconisations par la CEE en découlant de la nécessité de protéger les sources identifiées par cette dernière, le Conseil communal est favorable au principe de mettre en œuvre différentes mesures afin d'y parvenir, ce d'autant plus que bon nombre d'entre elles sont relativement simples.

Toute intervention sur une source devra faire l'objet d'une annonce et obtenir l'accord du propriétaire. Un modèle de financement des travaux devra être établi, afin de déterminer la répartition des coûts entre les institutions publiques ou les privés.

Face à la multiplicité des sites à préserver, l'exécutif préconise d'agir de façon échelonnée, dans un ordre de priorités qui sera convenu avec la CEE cette année encore.

Sur le plan financier, ces mesures se matérialiseront par un montant budgétaire annuel alloué à ces travaux.

### **4. Conclusion**

Notre Commune a la chance de compter sur bon nombre de sources qui revêtent une importance capitale pour la biodiversité.

Il relève donc de notre devoir de les préserver durablement, ce bien entendu dans un cadre budgétaire défini. Le Conseil communal s'y attèlera dans les années à venir avec l'aide de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE).

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Rochefort, le 9 février 2023*

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

F. Beutler

**Annexes :**     **Motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Protégeons nos sources »**  
                  **Amendement du PLR à la motion des Vert-e-s**  
                  **Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020**  
                  **Rapport final de la CEE au Conseil communal**  
                  **Inventaires des sources (état 2022, inventaire du Service de l'énergie et de**  
                  **l'environnement et extrait du casier sanitaire, relevés de 1956)**  
                  **Plans de localisation des sources**  
                  **Mesures de protection préconisées par la CEE**